



## **AVIS PUBLIC**

**Règlements 532-2021 et 532-01-2021**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS** est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 19 avril 2021, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement 532-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 323 000 \$ pour les services professionnels et les travaux de mise aux normes de l'avenue de Châteaufort***

et, à une séance ordinaire tenue le 20 septembre 2021, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement 532-01-2021 amendant le règlement 532-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 323 000 \$ pour les services professionnels et les travaux de mise aux normes de l'avenue de Châteaufort***

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 5 novembre 2021.

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 2 février 2022.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA